

# CRECHE LAÏQUE DU QUARTIER SAINT-FARGEAU

Reconnue d'utilité publique – décret du 24 avril 1923

33 rue du Télégraphe – 75020 – PARIS

## RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Chers Adhérents,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les comptes et le bilan de ce même exercice soumis à votre approbation.

Ce rapport complète les informations contenues dans les documents qui vous ont été remis :

- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'année 2023, contenant bilan et compte de résultat,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées.

## ANALYSE DE L'ACTIVITE DE LA CRECHE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 185 K€, somme identique à celle de l'exercice précédent, avec la décomposition suivante :

- Prestations familiales : ..... 317 K€
- Ville de Paris : ..... 453 K€
- CAF : ..... 375 K€
- Reprises sur provisions : ..... 36 K€
- Divers : ..... 4 K€

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 414 K€, contre 1 343 K€ pour l'exercice 2022, avec la décomposition suivante :

- Achats et services extérieurs : ..... 430 K€
- Impôts et taxes : ..... 31 K€
- Salaires et charges sociales : ..... 797 K€
- Dotations aux amortissements et provisions : ..... 156 K€

Il en résulte une perte d'exploitation et un résultat courant de - 229 K€, contre - 158 K€ pour l'exercice 2022.



La prise en compte du résultat exceptionnel, de 154 K€ contre 151 K€ pour l'exercice 2022 permet de dégager **pour l'exercice 2023 un résultat net négatif de 72 K€** contre un résultat négatif de 6 K€ pour l'exercice 2022.

Conformément aux dispositions de la convention entre elle et l'Association, la Ville de Paris se réserve la possibilité de « retraiter » ce résultat selon ses propres critères et de déduire des subventions les excédents résultant de la gestion des années antérieures, éventuellement réajustés, également selon ses propres critères.

\*\*\*

L'actif du bilan se décompose comme suit :

- Actif immobilisé net : .....	3 117 K€
- Clients et autres créances : .....	125 K€
- Trésorerie : .....	205 K€
- Charges constatées d'avance : .....	6 K€
	=====
Total général actif : .....	3 453 K€

\*\*\*

Le passif du bilan se décompose comme suit :

- Capitaux propres : .....	3 182 K€
- Avances conditionnées et fonds dédiés : .....	- 12 K€
- Provisions pour charges : .....	23 K€
- Dettes fournisseurs : .....	53 K€
- Dettes fiscales et sociales : .....	175 K€
- Autres dettes : .....	18 K€
- Concours bancaires : .....	14 K€
	=====
Total général passif : .....	3 453 K€

#### AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un résultat net négatif de 71 692 €, que nous vous proposons d'affecter au poste « Fonds Associatif ».

Le Président du conseil d'administration

